Commission nationale d'évaluation du recensement de population

Groupe de travail sur la collaboration Insee - collectivités locales dans la constitution des RIL

Le recensement de la population s'appuie, dans les communes de plus de 10 000 habitants sur un répertoire d'adresses, le RIL (répertoire d'immeubles localisés). Ce répertoire sert à la fois de base de sondage pour les enquêtes annuelles de recensement et d'élément du calcul des populations légales. Il est aussi, depuis l'année 2009, utilisable par les collectivités locales pour améliorer leur propre système d'adressage ou réaliser des traitements statistiques.

La structure de ce répertoire (nature des informations qui y figurent, pour chaque adresse) et son mode d'élaboration (sources mobilisées pour l'enrichir et le contrôler) sont précisés dans les arrêtés de juillet 2000 et d'octobre 2002. L'arrêté du 5 août 2003 fixe en outre le calendrier de l'examen annuel par les collectivités locales du répertoire, envoyé pour expertise par l'Insee.

Sur la base de ces textes, les RIL ont été construits, enrichis et progressivement améliorés depuis 2003 par des travaux systématiques réalisés centralement à l'Insee, des traitements spécifiques effectués dans les directions régionales de l'Insee, et des échanges d'informations avec les collectivités locales sur des adresses posant problème. En outre ont été réalisées des expertises globales du RIL par les collectivités locales, des enquêtes sur le terrain par l'Insee et ont été prises en compte des informations collectées lors des enquêtes annuelles de recensement.

A l'occasion des travaux sur l'enrichissement des RIL, mais aussi du dialogue autour de la préparation et l'organisation des enquêtes du recensement et sur ses résultats, les directions régionales de l'Insee et les collectivités locales ont acquis une expérience de travail en commun qui a permis une incontestable amélioration globale des RIL, comme en attestent les résultats des enquêtes qualités nationales et, globalement, les résultats du recensement.

La communication entre l'Insee et les collectivités locales n'est cependant pas toujours facile dans ce domaine très technique et nouveau pour tous les partenaires, notamment pour comprendre d'où viennent les données, quelles sont les informations à vérifier, à confirmer, à rajouter, quelles peuvent être les sources complémentaires à celles déjà utilisées, etc....

De plus il existe une très grande variété de situations entre les collectivités locales : diversité d'investissement sur la question du RIL, diversité d'organisation des services sur les questions d'adressages et d'urbanisme, diversité d'équipement propre en système d'information sur les adresses, diversité dans la qualité du dialogue entre les équipes chargées du RIL et du recensement, etc.

L'expérience accumulée pendant 6 ans, tant à l'Insee que dans les collectivités locales rend aujourd'hui utile et souhaitable la mise en place d'un groupe de travail de la CNERP centré sur la collaboration entre l'Insee et les collectivités locales dans l'amélioration des RIL.

L'objectif de ce groupe est :

 D'élaborer un document de référence, commun aux collectivités locales et à l'Insee, qui permette de faciliter des mises à niveau et des mises à jour du RIL conformes aux textes réglementaires, homogènes entre les collectivités locales, économes en moyens et adaptées aux possibilités et aux contraintes de chacun.

Ce document comportera notamment :

- Une définition partagée des termes utilisés dans le dialogue Insee collectivités locales
- Une description claire de la nature des traitements faits à l'Insee (origine des données, intégrations de modifications, croisements de fichiers, etc.) et des attentes de l'Insee vis-à-vis des collectivités locales
- o Une description claire des outils de ce dialogue : types de fichiers échangés, calendriers de travail, etc.
- Des orientations de travail et des conseils d'organisation en commun tirés des bonnes expériences accumulées au cours des dernières années

- D'élaborer, pour le compte de la CNERP, le cadre et le contenu d'une enquête sur l'organisation des collectivités locales dans le domaine de la gestion du RIL
- De faire des suggestions pour l'amélioration à moyen terme du mode d'élaboration du RIL, qui pourront être prises en compte dans le projet de refonte informatique du répertoire, qui va démarrer à l'Insee à la fin de l'année 2010 pour un aboutissement envisagé en 2013 ou 2014.
- D'échanger autour des modalités de diffusion du RIL, dans le respect de la décision de la CNIL et du décret du MINEI.
- De décrire le contenu géographique du RIL (modalités de constitution originelle et d'évolution) et de proposer, le cas échéant, des recommandations pour son usage cartographique, dans le cadre du recensement de population, par les collectivités territoriales.

Composition et organisation du groupe :

Le groupe de travail sera animé par un représentant des collectivités locales à la CNERP, Mme Séverine BALLEREAU membre de l'AITF.

Son rapporteur sera une personne de l'Insee, Mme Catherine GIRAUD, responsable des équipes SIG.

Il comportera:

- des représentants des associations d'élus, des agences d'urbanisme et de techniciens des collectivités locales représentés à la CNERP (Mme Boulidard – personne qualifiée, Mme Larpent - AFNAU, M. Damais – AMF, M. Louchart – IAU-IDF)
- des représentants des équipes en charge du RIL à la direction générale et dans les directions régionales de l'Insee (Mme Rascol – infrastructure cartographique, Mme Bully – responsable SIG, M. Montsegur – responsable SIG et M. Michel – responsable RP et SIG)

Il rendra son rapport à la CNERP à la fin de l'année 2010, un point intermédiaire sera présenté au printemps 2010.

Il s'appuiera sur les moyens techniques du CNIS.

Coordonnées des participants :

Mme Ballereau : sballereau@rouen.fr Mme Giraud : catherine.giraud@insee.fr

Mme Boulidard: boulidardmh@ville-larochesuryon.fr

Mme Bully: francine.bully@insee.fr

Mme Larpent: maryse.larpent@adeupa-brest.fr

Mme Rascol: odile.rascol@insee.fr
M. Damais: damais.jph@dbmail.com
M. Louchart: philippe.louchart@iau-idf.fr
M. Michel: marcel.michel@insee.fr

M. Montsegur: georges.montsegur@insee.fr